

Liévin, le

Nous,

élèves de déclarons sur l'honneur que notre film est libre de tout droit, tant au niveau de l'image que du son. Nous n'avons filmé que des personnes qui ont donné leur consentement, et quand il s'agissait d'une personne mineure, un formulaire d'autorisation à l'exploitation publique de son image a été rempli par ses tuteurs légaux. Avant de tourner sur un site, nous en avons demandé l'autorisation expresse à son propriétaire.

Enfin nous concédons à l'organisateur le droit à titre gratuit et sans limitation de durée, de diffuser les courts-métrages lauréats dans un but culturel ou pédagogique, notamment pour la promotion du Concours. Cette autorisation inclut les réseaux sociaux et Internet de manière plus générale.

Signature